

**PRIEURE SAINT-THOMAS - 29, rue du Prieuré St Thomas BP 80 001 - 28231 EPERNON CEDEX**

Téléphone : 02.37.83.60.01 - Mail : priere-epernon@orange.fr - <http://www.priere-saint-thomas.fr>

*Vous avez manifesté de l'intérêt pour le Prieuré Saint-Thomas et souhaitez y être accueilli. Nous répondons avec plaisir à votre demande et vous invitons à prendre connaissance, ci-dessous, des conditions de réservation*

**FORMULAIRE DE RESERVATION POUR ETUDIANTS**

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>		
Adresse :			
Code Postal :	Ville :		
Téléphone :	Portable :	Mail :	
Etablissement scolaire :			
Contact bureau des élèves :			
<b>Demande à être accueilli au Prieuré Saint-Thomas :</b>			
<b>du :</b>	<b>à :</b>	<b>heures</b> avant le déjeuner - avant le dîner*	
<b>au :</b>	<b>à :</b>	<b>heures</b> avant le déjeuner - avant le dîner - avant 21h au plus tard*	
<b>Nature du séjour : préparation à un examen - repos - retraite*</b>			

<b>HEBERGEMENT - nombre de chambres :</b>		
individuelle :	doubles (2 lits) :	familiales (3, 4, 5 personnes) :
<b>Les draps sont fournis - prévoyez le linge de toilette.</b>		
<b>Souhaitez-vous travailler :</b>		
dans votre chambre : oui-non*		dans une salle commune de travail : oui-non*

**RESTAURATION :** les repas non annulés la veille au soir au plus tard, sont facturés.

<b>Participation financière 2017-2018</b>				(ces tarifs sont révisés le 1er juin de chaque année)	
chambres	nuit et petit déjeuner par personne	restauration (midi-soir) par personne		Total par jour et par personne	
		midi	soir		
hébergement / pers.	23,60 €	13,30 €	10,90 €	47,80 €	
3, 4 ou 5 personnes / pers.	17,40 €	13,30 €	10,90 €	41,60 €	
Cotisation association en sus : 0,50€ par jour et par personne - maximum 20€ par an.					
<b>Une réduction de 15% est accordée sur les nuités du lundi au vendredi inclus.</b>					
Le montant des arrhes est fixé à 50€ par personne, non remboursable en cas de désistement.					

\*entourer l'option choisie

<b>Afin de valider votre inscription :</b> merci d'imprimer ce formulaire et de nous l'expédier par la Poste, accompagné du montant des arrhes (chèque à l'ordre du Prieuré Saint-Thomas).		
<b>A</b>	<b>le</b>	<b>Signature précédée de la mention : « lu et approuvé »</b>
lundi 10 avril 2017		